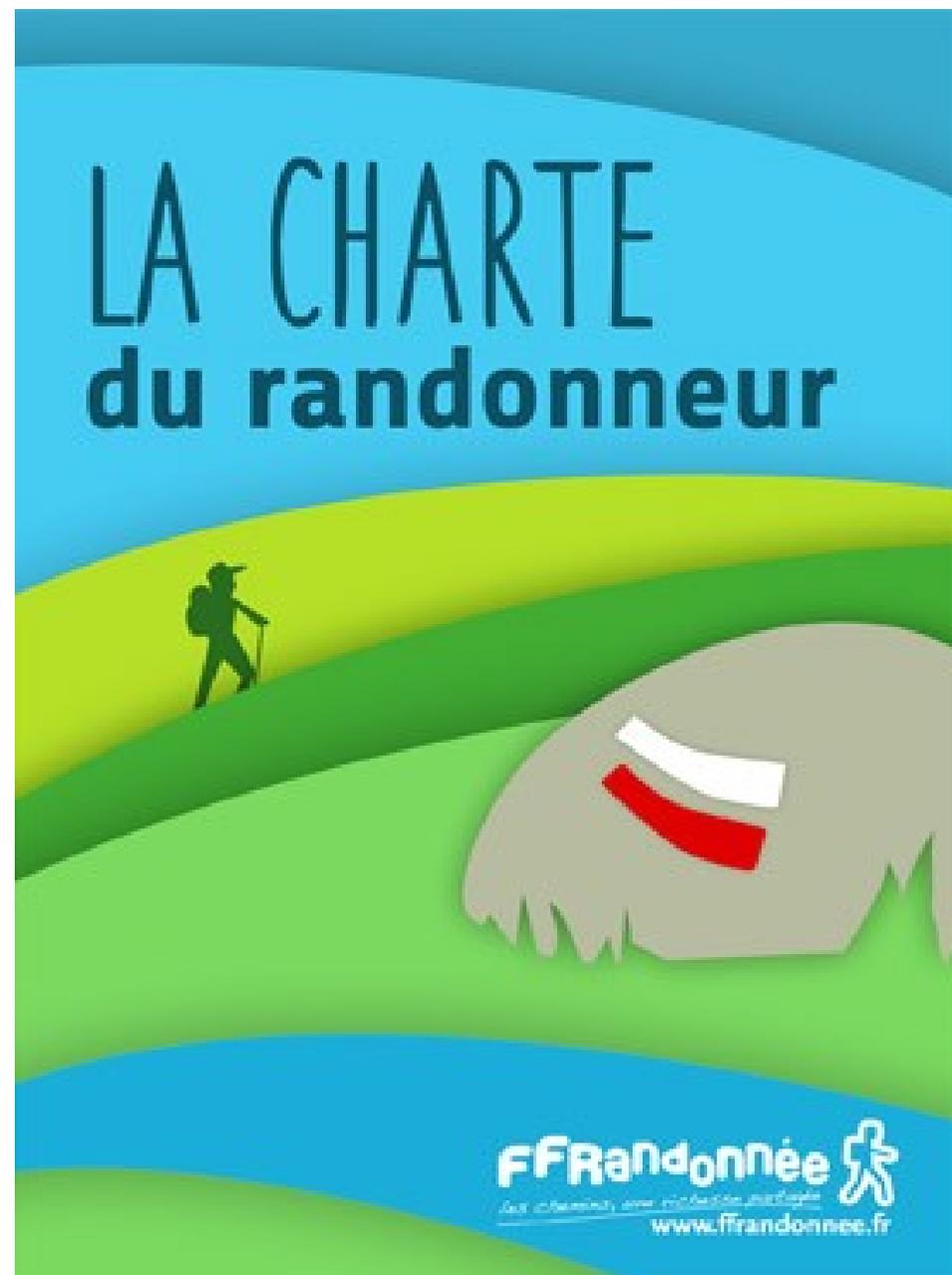


La charte du randonneur



Respectons les espaces protégés

- **En France, de nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, réserves naturelles...)**

sont protégés par des dispositifs réglementaires.

Que ce soit sur le littoral, à la montagne, dans les zones humides ou ailleurs, ces espaces accueillent les randonneurs.

Renseignez-vous avant de partir pour connaître les dispositifs réglementaires.

Restons sur les sentiers

- Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme.

Restez sur les chemins pour **éviter le piétinement des espèces.**

Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

Nous ne sommes pas seuls sur nos sentiers

- **Nettoyons nos semelles**

Sans le savoir, nous pouvons nuire à la biodiversité

en apportant dans la terre collée à nos semelles des graines ou des germes venus d'autres milieux naturels. Pensez à nettoyer régulièrement les semelles de vos chaussures, notamment après un séjour à l'étranger.

- **Refermons les clôtures et les barrières après notre passage.**

- **Gardons les chiens en laisse**

Soyons discrets



Soyons discrets

- **Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits.**

Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir.

Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.

Ne faisons pas de feu



Ne faisons pas de feu

- **Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature.**

La sécheresse de cette année a rendu la forêt fragile

Respectez les consignes

- en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112 .

La Charte du randonneur

- Un mouchoir : pollution > 3 mois.
- Un mégot : pollution > 1 à 5 ans.
- Une peau de fruit : pollution > 3 mois à 2 ans.
- Une canette ou une bouteille plastique : pollution > 100 à 500 ans.
- Une pile représente une pollution très nocive pour la terre et l'eau.



Récupérons nos déchets

- **Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.**

Choisissez les produits que vous utilisez.

Ramassez et remportez vos déchets avec vous.

Soyez volontaire pour préserver notre environnement.

Une application en projet au sein de la Commission Régionale Environnement

- Nous attendons plus d'informations que nous partagerons avec chaque CDRP.
- Le principe cette application devrait permettre d'objectiver et de situer la zone sale sur nos sentiers et de communiquer avec les responsables locaux chargés de nettoyage

Soyons impliqués lors de nos randonnées

- Au moins une randonnée « PROPRE » pour l'exemple sur chacun de nos 12 départements
- ET PLUS..... Des sachets pour ramener nos déchets dans le sac à dos